

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin signé entre la Communauté urbaine, la ville de Vaulx en Velin, l'Etat, la région Rhône-Alpes et le département du Rhône, que vous avez approuvé par délibérations des 13 Juin 1994 et 11 juillet 1996, il est prévu une opération de requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe.

Ce quartier est situé entre l'avenue Georges Dimitrov, la rue Robert Desnos, l'avenue Eugène Henaff et la rue Paul Eluard.

Sur la base d'un schéma de référence et de diagnostics urbains et sociaux, les orientations du projet de restructuration urbaine ont été élaborées en termes d'ouverture du quartier et de diversification du tissu existant.

La stratégie d'intervention dans le quartier repose sur la mise en valeur de la qualité résidentielle du quartier.

Le programme de requalification comprend :

- le réaménagement des espaces extérieurs,
- la réalisation de rues de desserte internes au quartier,
- la démolition et la reconstruction de garages souterrains.

Par délibération en date du 7 avril 1997, vous avez approuvé cette opération ainsi que la commission composée comme un jury pour la consultation des maîtres d'œuvre.

Pour permettre ce choix, monsieur le vice-président chargé des marchés publics a autorisé le 18 mai 1998 la passation de trois marchés de définition.

A l'issue de cette consultation, la commission composée comme un jury réunie le 2 décembre 1998 a émis un avis favorable à la candidature de l'équipe de paysagistes Latitude Nord.

Compte tenu des spécificités de cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre serait confié à un groupement solidaire dont Latitude Nord serait le mandataire. La composition de ce groupement est la suivante :

- Latitude Nord, mandataire,
- atelier Roland Jeol,
- Paul Vollin Ingénierie,
- société Procobat,
- atelier Sur les Quais.

Le forfait provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre a été fixé à 7 802 986,69 F HT, soit 9 410 401,94 F TTC.

Le coût global des travaux est, en première estimation, de 100 000 000 TTC.

Il serait partagé entre l'Etat, au titre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, les organismes d'HLM, la ville de Vaulx en Velin et la communauté urbaine de Lyon. Le démarrage de l'opération est actuellement envisagé pour la fin de 2001 et s'étalerait sur plusieurs années.

L'Etat participerait au financement de la mission de maîtrise d'œuvre pour, au minimum 50 % du coût HT, soit 3 901 493,35 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 13 juin 1994, 11 juillet 1996 et 7 avril 1997 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission composée comme un jury en date du 2 décembre 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de cette opération.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement solidaire constitué de Latitude Nord, Rolland Jeol, Paul Vollin, Procobat, atelier Sur les Quais pour un montant forfaitaire provisoire de 9 410 401,94 F TTC ainsi qu'à accomplir les actes y afférents,

b) - solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum,

c) - convertir en euro des éléments financiers du marché initialement établis en franc par la mise en oeuvre d'une clause contractuelle de convention ou par la signature entre les parties au contrat d'un constat de conversion applicable au plus tard le 1er janvier 2002.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération 0060.

4° - La recette attendue de l'Etat sera perçue sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 132 100 - fonction 824 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,